

[Accueil du site](#) [A la Une](#) [Actualité chrétienne](#) [Christianisme](#) [Dossiers](#) [Israël](#) [Livres](#)
[Chrétiens](#) [Monde](#) [Multimédia](#) [Sports](#) [Santé](#) [Communauté](#) [Contacts](#)

[Accueil du site](#) > [A la Une](#)

Mariage annulé : Elisabeth Badinter déçue

vendredi 30 mai 2008

Elisabeth Badinter est déçue d'apprendre l'annulation par le tribunal de grande instance de Lille du mariage d'une jeune musulmane au motif qu'elle n'était pas vierge. "J'ai honte que la justice française n'ait pas pris à cœur de défendre toutes ces jeunes filles", a-t-elle affirmé.

A propos du mariage reconnu comme nul par le tribunal de grande instance de Lille, les explications du procureur confirment que nous sommes dans un cas d'espèce où la loi française est tournée pour donner

[Visiter CHRETIENS EN RESEAU](#)

raison à l'islam :

« La question ce n'est pas la virginité, c'est la liaison qu'elle a eu avant et qui a été cachée. C'est le mensonge qui motive la décision du juge, ce n'est pas la question de la virginité. »

En droit français, trois vices de consentement peuvent entraîner la déclaration de nullité d'un contrat : l'erreur, le dol, la violence. Le mariage fait exception, en ceci que c'est le seul contrat où le dol ne peut pas être cause de nullité, selon l'adage d'Antoine Loysel (1536-1619) : « En mariage trompe qui peut ». Le sens de l'adage est que la justice n'a pas à mettre son nez dans les manœuvres de séduction entre les futurs conjoints.

En l'occurrence, il y a eu dol, puisque la jeune femme, pour se faire épouser, a menti sur son aventure passée. Puisque le dol n'est pas une cause de nullité de mariage, le tribunal ne pouvait pas donner raison au mari.

Mais puisque « l'honneur » du musulman exigeait que le mariage soit annulé, le tribunal s'est rabattu sur « l'erreur » (ou plus exactement a suivi le raisonnement de l'avocat du mari). Le code civil évoque seulement l'erreur sur les « qualités essentielles » du conjoint. Les qualités essentielles, c'est que le conjoint soit de l'autre sexe et qu'il soit ce que dit son état civil. Tout le reste, ce sont des qualités accidentelles, même si la jurisprudence, comme le déplore Denis Merlin dans un commentaire, va là aussi à la dérive.

Le procureur dit que la question n'est pas la virginité mais le mensonge. Dire la vérité ou ne pas la dire à propos d'un quelconque événement n'est pas du champ des « qualités essentielles » de la personne. Il n'y a donc pas erreur sur les qualités essentielles, il y a dol. Et l'on en revient au point de départ : « en mariage trompe qui peut ».

Le tribunal n'a pas appliqué la loi française, il a fait droit à une demande fondée sur la conception musulmane du mariage. Comme le prouve a contrario qu'aucun chrétien n'a jamais demandé la déclaration de nullité de son mariage pour un tel motif. Et comme l'illustre le récit de Libération, dont la couleur locale n'est pas franchement ch'ti : « Le mariage se fait en grande pompe, comme il se doit. La nuit de noces, le marié découvre que son épouse a menti. Au bout de quelques heures, il débarque au milieu des invités qui sirotent un dernier jus. Il n'a pas de drap taché de sang à exhiber. Son père ramène immédiatement Y, sa belle-fille, chez ses parents. Tout le monde se sent déshonoré. »

Yves Daoudal

Partagez cet article sur : |

Voir les derniers articles du Journal Chrétien sur [Google Actualités](#)

Restez informé sur le sujet suivant :

Recevoir des alertes par e-mail pour **Le Journal Chrétien**

Ajouter une rubrique personnalisée pour **Le Journal Chrétien** à Google Actualités

Ajouter un module Actualités pour **Le Journal Chrétien** à votre page d'accueil

Google personnalisée

S'abonner à des flux d'actualités pour **Le Journal Chrétien** dans Google Reader **New**

Les commentaires sont envoyés par les internautes et ne sont pas rédigés par la rédaction du Journal Chrétien. Nous nous efforçons de supprimer tout message abusif.

Autres brèves

31 octobre - 16:19

[LA VIE NON LA MORT](#)

12 octobre - 10:29

[BISPHENOL A : L'Assemblée nationale vote sa suspension](#)

26 juin - 07:15

[REBATIR LE TABERNACLE DE DAVID](#)

2 avril - 03:23

[Des tirs à l'arme lourde à Abidjan](#)

28 février - 06:11

[Joseph Kabila victime d'un coup d'Etat ?](#)

13 février - 04:54

Révision des lois de bioéthique à l'Assemblée nationale

9 février - 06:55

TRUC DE FOU

6 février - 11:32

Moubarak sauvera-t-il son poste ?

2 février - 15:52

CÔTE D'IVOIRE : Le bras de fer Gbagbo-Ouattara

2 février - 08:50

François Bozizé réélu dès le premier tour

AUDIO ET VIDEO



Vidéos
Pasteur,
pourquoi
pas toi ?



Vidéos
Marche pour
Jésus 2010



Vidéos
POLYGAMIE :
Seuls les
chrétiens
n'ont pas de
maîtresses,
selon Lies
Hebbadj



Vidéos
Louange et
adoration :
"Ta
présence",
par
KALABASI
Macaire



Vidéos
Pédophilie
des prêtres :
La faute au
célibat ?



Vidéos
"Pour
l'amour de
Dieu", un
reportage de
France 2 sur
les
Evangéliques



Découvrez plus de musique comme celle-ci sur *CHRETIENS EN RESEAU*



Derniers commentaires

vendredi - 00:41 *Jean Paul BWANA , pasteur évangéliste*

A la place d'un jeune sans instruction et incompetent, le peuple congolais profère un (...)

jeudi - 10:22 *OKAPI*

C'est absurde et surtout stupide de dire que le congo n'a pas besoin de "ce (...)

jeudi - 06:36 *Nsumbu M.*

Le Congo n'a surtout pas besoin d'un jeune idiot et sanguinaire qui (...)

jeudi - 03:32 *Rita kileba*

Le jeune de 30 ans n'a rien fait , alors laissons le vieillard comme tu le dit de (...)

jeudi - 01:20 *foxbravo15*

Cher ami l'intelligence et la pragmatisme en politique n'est pas sujet à (...)



CHRETIENS EN RESEAU sur
Facebook

J'aime

173 personnes aiment **CHRETIENS EN RESEAU**.

 <p>Epée</p>	 <p>Papy</p>	 <p>Miette</p>	 <p>Cedrick</p>	 <p>Reddy</p>
				

Module social Facebook